



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°75-CC/2014/CCDS

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°54-CC/2014/CCDS PORTANT SUR LA PASSATION DE L'AVENANT DU MAPA 13 .S.CCDS.2013 LOT 2 ATTRIBUE A LA SOGEMA «MARCHÉ DE LOCATION ET D'EVACUATION DES BENNES»

Séance du 10 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix septembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de délibérations de la Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie CLET-VENTURA, Gilles DUFAIL, Anne SAUNIER, Edgard CHOCHO, Sylvio BOCAGE, France CLET-COURAT, François FREDOC, Eddy GABRIEL, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Pierre HO-WEN-SZE, Mare JEAN-BAPTISTE, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU.

Absents excusés ayant donné procuration :

Claudine CAILLOT à Myriam MARIN
Annick LEVEILLE à France CLET-COURAT
Cornélie SELLALI-BOIS BLANC à Justine SAÏBOU
Jean-Marie TORVIC à René-Serge HORTH
Céline ZULEMARO à Gilles DUFAIL

Absents excusés:

Enrico WILLIAM

Absents non excusés:

Denis BURLLOT, Vanessa BOIS-BLANC, Jean-Etienne ANTOINETTE, Yamilé GUILLY, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Daniel MANGAL, Isabelle NIVEAU.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Gilles DUFAIL.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code des marchés publics ;
Vu le marché conclu entre la CCDS et le prestataire,
Vu le budget primitif ;
Vu la proposition de la Commission MAPA en date du 02 septembre 2014 ;
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 04 septembre 2014 ;

Entendu le rapport de François RINGUET, Président,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{er} : **DONNE ACTE** de son rapport à M. le Président,

ARTICLE 2: **APPROUVE** la passation de l'avenant n° 1 relatif au MAPA 13.S.CCDS.2013 «marché de location et d'évacuation des bennes.» lot 2 attribué à la SOGEMA, pour un montant annuel de 6 000,00 € (six mille euros).

Le montant maximum initial du marché s'élève à 50 000,00 € (cinquante mille euros). Le nouveau montant maximum annuel du marché se chiffre à 56 000,00 € (cinquante six mille euros).

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférant.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 35
- Nombre de conseillers présents : 21
- Pour : 26 dont 5 procurations
- Contre : 0
- Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 10 septembre 2014
Pour extrait et certifié conforme



Le Président,

François RINGUET

